



# Honoraires de transaction TTC\*

À la charge de l'acquéreur

PRIX DE VENTE	HABITATION
Jusqu'à 24 999 €	5 000 €
De 25 000 à 49 999 €	5 500 €
De 50 000 à 74 999 €	6 000 €
De 75 000 à 99 999 €	7 500 €
De 100 000 à 124 999 €	8 000 €
De 125 000 à 149 999 €	9 000 €
De 150 000 à 174 999 €	10 000 €
De 175 000 à 199 999 €	11 000 €
De 200 000 à 224 999 €	12 000 €
De 225 000 à 249 999 €	13 000 €
De 250 000 à 274 999 €	14 000 €
De 275 000 à 299 999 €	15 000 €
De 300 000 à 324 999 €	16 000 €
>325 000 €	5,00 %

\*Honoraires maximum pratiqués

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.**

Honoraires au 06 Mai 2025

**Bureaux, commerces, entrepôts, locaux d'activités**

Pour un prix de vente inférieur à 150 000 € 7% TTC à la charge de l'acquéreur.

Pour un prix de vente supérieur à 150 000 € 8% TTC à la charge de l'acquéreur.



## HONORAIRES AGENCE

### Location de biens à usage exclusif d'habitation

Montant des honoraires de **visites, de constitution des dossiers et de rédaction de baux** :

70 % du loyer hors charges **plafonné à 8€ du m<sup>2</sup>** de surface habitable pour la quote-part imputée au locataire et 70 % du loyer hors charges pour la quote-part imputée au bailleur.

Montant des honoraires de réalisation de l'état des lieux :

30 % du loyer hors charges **plafonné à 3€ du m<sup>2</sup>** de surface habitable pour la quote-part imputée au locataire et 30 % du loyer hors charges pour la quote-part imputée au bailleur.

Concernant les délégations de mandats les honoraires sont ceux indiqués par l'agence détentrice du mandat.

Tarifs en vigueur au 1 juin 2024.



## HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

A la charge du bailleur

### HONORAIRES

#### 1<sup>ère</sup> ANNEE 7.3 % T.T.C (dont 2.5 % de GLI)

- Prise en charge de la gestion du bien
- Administration et gestion courante de votre bien (facturation des loyers et charges, suivi du paiement mensuel et relances en cas de retard, révision annuelle des loyers et régularisation annuelle des charges locatives, délivrance du congé des locataires).
- Travaux locatifs/entretien

*Garantie loyers impayés à 2.5 % optionnelle.*

#### PASSAGE 2<sup>ème</sup> ANNEE 8.5 % T.T.C (dont 2.5 % de GLI)

- Prise en charge de la gestion du bien
- Administration et gestion courante de votre bien (facturation des loyers et charges, suivi du paiement mensuel et relances en cas de retard, révision annuelle des loyers et régularisation annuelle des charges locatives, délivrance du congé des locataires).

*Garantie loyers impayés à 2.5 % optionnelle.*

---

### 3. AUTRES PRESTATIONS

- Travaux (remise en état, améliorations, sinistres...) exécutés et suivis pour le compte du bien désigné :
  - De 0 à 500.00 €: OFFERT
  - De 500.00 à 1000.00€ : 40,00 € TTC
  - De 1000 € et plus: 4,17% H.T. soit 5,00% T.T.C.
- Représentation du mandant en assemblée générale de copropriété : 79.17 € HT soit 95,00 € TTC
- Frais de courriers, frais postaux : Au réel
- Frais de rejet imputés par notre banque en cas de paiement sans provision du locataire sont avancés par le propriétaire : Au réel.
- Frais de clôture de gestion : 120,00 € TTC par lot.

*Honoraires au 1<sup>er</sup> novembre 2023*